

Réaliser son Document Unique d'Evaluation des Risques

Bénéficiez des conseils d'un conseiller MSA pour réaliser de manière collective et sans prise de tête ce document obligatoire

Objectifs de la formation

- Être capable d'identifier les risques sur son exploitation. - Comprendre pourquoi et comment réaliser un DUER

Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire

Déroulé

- Qu'est-ce que le document unique ? (rappel de la législation)
- Présentation et recensement des différents risques sur l'exploitation selon les activités concernées.
- Mesures et préconisations à mettre en place pour éviter ou diminuer ces risques
- Comment le réaliser (méthodologie, évaluation...)?
- Pourquoi est-il préférable de le réaliser « soi-même »

Infos complémentaires

Organisée par ADEAR Côtes d'Armor

Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 01/02/2021

Tarifs

Adhérent 20€

Non agricole 150€

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Plus de renseignements

Cédric Bernard

agriculturepayanne@wanadoo.fr

ADEAR Côtes d'Armor

Agriculture paysanne 22

93 boulevard Edouard Prigent

22000 Saint-Brieuc

Tel. 02.96.78.95.41 / 07.81.67.72.07

Respects des mesures sanitaires en vigueur, amener un masque.

Dates, lieux et intervenants

15 févr 2021 à définir - sur une ferme de l'un des participants. Gildas Griveau, MSA Armorique
09:30 - 13:00 (3.5hrs) 22

22 févr 2021 Gildas Griveau, MSA Armorique
09:30 - 13:00

Financier(s)



Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))